

*ESTIVE DE POUILH, DÉROCHEMENT ET ATTAQUE D'OURS,
NUIT DU 7 AU 8 SEPTEMBRE 2013*

Conférence de presse de Mme la Préfète :

«les brebis ont déroché et aucune trace d'agression de l'ours sur elles n'a été constatée»

*«Sur l'estive de Pouilh, les agents n'ont pas pu expertiser les alentours donc voir de traces d'ours mais il se peut que ce soit lui qui ait fait peur aux brebis qui ont déroché.
L'indemnisation se fera donc au bénéfice du doute»*

(Source: Ariegenews, 24-09-2013)

Que montrent les constats effectués par l'ONCFS ?

Constat 4

4 - COORDONNEES DES PROPRIETAIRES

Propriétaire N° 1 :
 Adresse :
 ☎ Téléphone :

Propriétaire N° 2 :
 Adresse :
 ☎ Téléphone :

Propriétaire N° 3 :
 Adresse :
 ☎ Téléphone :

Propriétaire N° 4 :
 Adresse :
 ☎ Téléphone :

Propriétaire N° 5 :
 Adresse :
 ☎ Téléphone :

5 - COORDONNEES DU BERGER/VACHER/GARDIEN

Adresse :
 ☎ Téléphone :

6 - PRECISIONS SUR LA DATE DES DOMMAGES

Date et heure de la découverte du dommage : le à h

Date et heure du signalement du dommage : le à h

Auprès de quel service : S D 09

Date et heure du dommage :

1. date certaine

Nuit du : au entre h et h

Journée du : entre h et h

2. date présumée.....

Entre le et le

3. date inconnue.....

Présence du berger/vacher/gardien/éleveur sur l'estive : permanente le jour la nuit
 visite quotidienne visite régulière (quelle fréquence :) visite irrégulière
 Préciser s'il y a lieu la date et l'heure de la dernière visite (avant la découverte des dommages).....

Constat 1

4 - COORDONNEES DES PROPRIETAIRES

Propriétaire N° 1 :
 Adresse :
 ☎ Téléphone :

Propriétaire N° 2 :
 Adresse :
 ☎ Téléphone :

Propriétaire N° 3 :
 Adresse :
 ☎ Téléphone :

Propriétaire N° 4 :
 Adresse :
 ☎ Téléphone :

Propriétaire N° 5 :
 Adresse :
 ☎ Téléphone :

5 - COORDONNEES DU BERGER/VACHER/GARDIEN

Adresse :
 ☎ Téléphone :

6 - PRECISIONS SUR LA DATE DES DOMMAGES

Date et heure de la découverte du dommage : le à h

Date et heure du signalement du dommage : le à h

Auprès de quel service : S D 09

Date et heure du dommage :

1. date certaine

Nuit du : au entre h et h

Journée du : entre h et h

2. date présumée.....

Entre le et le

3. date inconnue.....

Présence du berger/vacher/gardien/éleveur sur l'estive : permanente le jour la nuit
 visite quotidienne visite régulière (quelle fréquence :) visite irrégulière
 Préciser s'il y a lieu la date et l'heure de la dernière visite (avant la découverte des dommages).....

Même "date certaine" du dommage, même heure de découverte par les bergers

RECHERCHE DE LA CAUSE DES DOMMAGES

Déouille protégée ? (cocher si la déouille était protégée)

CAS 1 - VICTIME IMPOSSIBLE A EXPERTISER

Ligne 2 - inaccessible, putréfaction, restes trop partiels

CAS 2 - VICTIMES PRESENTANT DES TRACES DE MORSURES ACCOMPAGNEES D'HEMATOMES ET/OU MARQUES SUR LA PEAU ACCOMPAGNEES D'HEMATOMES

Ligne 3 - 2.1. Victime présentant **uniquement des traces de morsures accompagnées d'hématomes** (ou d'hémorragies pour les blessées)

Ligne 4 - 2.2. Victime présentant **des traces de morsures accompagnées d'hématomes** (ou d'hémorragies pour les blessées) **ET des marques sur la peau accompagnées d'hématomes**

Ligne 5 - 2.3. Victime **sans trace de morsure** présentant **uniquement des marques sur la peau** (profondes ou superficielles) accompagnées d'hématomes et non liées à une chute

CAS 3 - VICTIME EXPERTISABLE SANS SIGNE DE PREDATION - AUCUNE TRACE DE MORSURE ACCOMPAGNEE D'HEMATOME (OU D'HEMORRAGIES POUR LES BLESSEES)

Ligne 6 - **Victime tuée ou blessée indirectement** (étouffée, dérochée, empaalée, blessée ou tuée par une roche, présence d'hématomes localisés d'origine inconnue sur la face interne de la peau) à préciser dans le commentaire

Ligne 7 - Autre origine de la mort ou des blessures et chute impossible (pathologie, foudre) à préciser dans le commentaire si possible

CAS 4 - LES TRACES EVENTUELLES DE MORSURES SONT MASQUEES

Ligne 8 - Consommation avancée ayant entraîné la disparition partielle ou totale de la peau et aucune trace de morsure accompagnée d'hématome ou de marque accompagnée d'hématome visible. Description possible de la consommation: chair, squelette

Éléments indirects supplémentaires

Ligne 9 - flaque de sang et/ou trace(s) de lutte à proximité de la victime (Rechercher le site ou est morte la victime avant déplacement par les charognards)

Ligne 10 - observation de chiens errants attaquant le troupeau (préciser nom du témoin, circonstance dans les commentaires)

COMMENTAIRES (suite en page 10 si nécessaire)

.....

.....

RECHERCHE DE LA CAUSE DES DOMMAGES

Déouille protégée ? (cocher si la déouille était protégée)

CAS 1 - VICTIME IMPOSSIBLE A EXPERTISER

Ligne 2 - inaccessible, putréfaction, restes trop partiels

CAS 2 - VICTIMES PRESENTANT DES TRACES DE MORSURES ACCOMPAGNEES D'HEMATOMES ET/OU MARQUES SUR LA PEAU ACCOMPAGNEES D'HEMATOMES

Ligne 3 - 2.1. Victime présentant **uniquement des traces de morsures accompagnées d'hématomes** (ou d'hémorragies pour les blessées)

Ligne 4 - 2.2. Victime présentant **des traces de morsures accompagnées d'hématomes** (ou d'hémorragies pour les blessées) **ET des marques sur la peau accompagnées d'hématomes**

Ligne 5 - 2.3. Victime **sans trace de morsure** présentant **uniquement des marques sur la peau** (profondes ou superficielles) accompagnées d'hématomes et non liées à une chute

CAS 3 - VICTIME EXPERTISABLE SANS SIGNE DE PREDATION - AUCUNE TRACE DE MORSURE ACCOMPAGNEE D'HEMATOME (OU D'HEMORRAGIES POUR LES BLESSEES)

Ligne 6 - **Victime tuée ou blessée indirectement** (étouffée, dérochée, empaalée, blessée ou tuée par une roche, présence d'hématomes localisés d'origine inconnue sur la face interne de la peau) à préciser dans le commentaire

Ligne 7 - Autre origine de la mort ou des blessures et chute impossible (pathologie, foudre) à préciser dans le commentaire si possible

CAS 4 - LES TRACES EVENTUELLES DE MORSURES SONT MASQUEES

Ligne 8 - Consommation avancée ayant entraîné la disparition partielle ou totale de la peau et aucune trace de morsure accompagnée d'hématome ou de marque accompagnée d'hématome visible. Description possible de la consommation: chair, squelette

Éléments indirects supplémentaires

Ligne 9 - flaque de sang et/ou trace(s) de lutte à proximité de la victime (Rechercher le site ou est morte la victime avant déplacement par les charognards)

Ligne 10 - observation de chiens errants attaquant le troupeau (préciser nom du témoin, circonstance dans les commentaires)

COMMENTAIRES (suite en page 10 si nécessaire)

.....

.....

.....

.....

idem →

Même dérochement, mais en même temps, constat 4 : présence reconnue d'autres victimes présentant les marques d'une attaque d'ours

? ? ? ?

«les brebis ont déroché et aucune trace d'agression de l'ours sur elles n'a été constatée»

? ? ? ?

« L'indemnisation se fera donc au bénéfice du doute»

? ? ? ?